

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VI-7 24SGADL0118

**SEANCE DU
27 JUIN 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 71
Nombre de conseillers présents : 52
Date de convocation : 21 juin 2024
Date d'affichage : 28 juin 2024

OBJET : Demande d'adhésion de la Commune du Puley au Syndicat des Eaux de la Guye au 1er janvier 2025
--

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 65
Nombre de Conseillers ayant voté pour : 65
Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0
Nombre de Conseillers :
<ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 13 • n'ayant pas donné pouvoir : 6

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 27 juin à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Georges LACOUR - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Eric COMMEAU
M. Jean-Marc FRIZOT
Mme Amélie GHULAM NABI
M. Jean-François JAUNET
M. Frédéric MARASCIA
M. DE ABREU (pouvoir à Mme Monique LODDO)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christiane MATHOS)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GOMET (pouvoir à Mme Pascale FALLOURD)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)
Mme PERRIN (pouvoir à M. Christophe DUMONT)
Mme PICARD (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Abdoukader ATTEYE)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Barbara SARANDAO



Vu la délibération du comité syndical du SIE de La Guye en date du 12 mars 2024 actant l'adhésion de la commune du Puley au syndicat des eaux de La Guye, au 1^{er} janvier 2025, accompagnée de l'étude d'impact, et notifiée le 29 avril 2024

Le rapporteur expose :

« La commune du Puley située dans le département de Saône-et-Loire compte, selon la population légale 2023, 88 habitants (population municipale et comptée à part) et de l'ordre de 60 abonnés au service d'alimentation en eau potable. La commune exerce la compétence eau potable en régie sur son territoire. Suite aux propositions d'aménagements chiffrées à 560 000 € issues du schéma directeur réalisé en 2022 pour pérenniser le patrimoine et le fonctionnement du service de l'eau potable en maintenant ses sources en services, le conseil municipal du Puley a délibéré en faveur d'une adhésion au SIE de La Guye, service d'eau potable voisin auquel le réseau du Puley est interconnecté. L'étude d'impact a conclu que l'intégration de la Commune du Puley ne générerait pas de surcoûts en terme d'investissement ou d'exploitation pour le SIE de la GUYE

Lorsque la demande d'adhésion émane de la commune, elle est subordonnée à l'accord de l'organe délibérant du syndicat ainsi qu'à celui des conseils municipaux et communautaire exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement (2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée). Si un EPCIFP n'est membre que pour une partie de son territoire au sein d'un syndicat mixte, la population prise en compte dans le cas de la majorité prévue à l'article L.5211-18 du CGCT est la population correspondant à la partie de son territoire incluse dans le syndicat mixte.

La Communauté Urbaine Creusot Montceau, adhérente au SIE de la GUYE, dispose de 3 mois à compter dans la notification de la délibération du SIE de la Guye, pour délibérer sur le projet d'intégration de la Commune du Puley. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable (article L5211-18 du CGCT).

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de la délibération du comité syndical du SIE de La Guye en date du 12 mars 2024 concernant l'intégration de la commune du Puley au SIE de La Guye au 1^{er} janvier 2025 et d'approuver l'adhésion de la commune du Puley au syndicat des eaux de La Guye au 1^{er} janvier 2025.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT et M. Jean-François JAUNET, intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote

DECIDE

- De prendre acte de la délibération du comité syndical du SIE de La Guye en date du 12 mars 2024 concernant l'intégration de la commune du Puley au SIE de La Guye au 1^{er} janvier 2025,
- D'approuver l'adhésion de la commune du Puley au syndicat des eaux de La Guye au 1^{er} janvier 2025.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a horizontal line.